

Invitation et appel à contribution pour les États Généraux de la santé des travailleuses et travailleurs des 16 et 17 mars 2016 – Communiqué #1

Pour ne plus perdre sa vie à la gagner !

Nous sommes confronté-e-s à des organisations du travail de plus en plus violentes et à des employeurs qui nient ou banalisent les dégâts humains engendrés, quand ils ne les mettent pas dans la balance du chantage à l'emploi. Combien de nouvelles victimes des produits toxiques inhalés au travail ? Combien d'apprentis, d'intérimaires ou de salarié-e-s sous-traitant-e-s soumi-se-s à des travaux dangereux, dans l'indifférence du donneur d'ordres ? Combien de pathologies générées par des travaux de nuit injustifiés ? Jusqu'où iront l'accélération des rythmes et la réduction des marges de manœuvre des travailleur-se-s, et qui peut espérer échapper aux troubles musculo-squelettiques, aux atteintes à la santé mentale qui en découlent ? Où s'arrêtera le mépris des directions pour la réalité de notre travail, de son sens, et de ses conditions de réalisation ?

L'année 2015 est marquée par l'accélération des attaques contre les droits des travailleur-se-s sur le champ de la santé au travail avec l'adoption notamment de la loi Rebsamen. Cette remise en cause des Comité d'Hygiène, de Sécurité et des

Conditions de Travail (CHSCT) intervient après d'autres réformes visant à affaiblir le pouvoir d'intervention de la médecine du travail et de l'inspection du travail. Plus récemment encore, c'est l'annonce par le gouvernement, à la suite du rapport Combrexelle, d'un projet de loi visant à la refonte complète du code du travail.

L'objectif est manifestement, sous couvert de pseudo négociation, de réduire les obligations des employeurs notamment sur le champ de la santé et de la sécurité.

Qui en parle, qui dénonce, qui alerte ? Certainement pas les médias dominants. Quant au gouvernement, son principal objectif semble être de faire taire les acteurs qui ont pour mission de préserver la santé des travailleur-se-s. Pendant que des campagnes de santé publique nous incitent à bouger, manger des légumes ou arrêter de fumer, l'État contribue à rendre invisibles les dégâts de l'exploitation salariale. Tout est fait pour que la santé au travail ne soit pas ce qu'elle est : une question politique.

Pourtant, sur le terrain, les batailles continuent. Travailleur-se-s, militant-e-s syndica-les-ux, élu-e-s du CHSCT, médecins et inspecteur-ric-e-s du travail, avocat(e)s, intervenant(e)s auprès des CHSCT et bien d'autres, nous luttons, au quotidien, pour tenter d'empêcher la casse, améliorer les conditions et gagner de nouveaux droits. Nous avons besoin d'unir nos forces, de partager nos connaissances, nos pratiques, nos luttes et nos victoires.

Il est donc temps de mieux **organiser notre résistance** et de **reprendre l'offensive** sur nos revendications. C'est l'objectif des [États généraux de la santé des travailleuses et travailleurs](#). Afin que nous ne perdions plus notre vie à la **gagner !**

Les États généraux de la santé des travailleuses et travailleurs...

Qu'est-ce que c'est, et à quoi ça sert ?

Ce sont deux journées :

- Ouvertes à tou-te-s, travailleur-se-s du privé et du public, équipes militantes, chercheu-ses-rs, professionnel-le-s de la santé au travail, juristes, etc...
- Pour partager nos connaissances, nos pratiques et nos savoir-faire de lutte, pour échanger et trouver les ressources qui nous manquent dans nos batailles quotidiennes, pour renforcer nos réseaux, trouver plus d'allié-e-s, pour partager nos victoires, parce qu'il y en a, et pour sortir de cet isolement qui empêche qu'elles soient plus nombreuses et plus fortes.
- Pour élaborer des revendications communes, pour bâtir des campagnes en faveur de la santé des travailleur-se-s, pour construire dans la durée des mobilisations.

Qui les organise ?

Le Collectif pour la santé des travailleuses et travailleurs, qui est issu de l'appel [« Pour ne pas perdre sa vie à la gagner »](#) lancé en janvier 2015. Le Collectif regroupe à ce jour des organisations syndicales interprofessionnelles de la CGT, de Solidaires, des syndicats professionnels de médecins du travail, d'avocats, de magistrats, d'inspecteur-ric-e-s du travail, des associations et des individus, chercheur-se-s et professionnel-le-s de la santé au travail. Ce collectif est ouvert aux organisations et individus qui souhaitent [le rejoindre](#).

Qui va s'y exprimer, et sur quel sujet ?

En plus des séances plénières consacrées notamment aux sur les

enjeux et menaces actuelles pesant gravement sur la santé au travail, les États généraux seront organisés en ateliers, afin de pouvoir travailler collectivement sur différents sujets. Il s'agit de partir de situations réelles de travail, de faire l'inventaire des initiatives, ressources et dispositifs existants pour y répondre, et d'en construire de nouveaux. De nombreux thèmes sont possibles: risques chimiques ; travail de nuit ; sous-traitance, intérim et responsabilité du donneur d'ordres ; reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles ; nouvelles organisations du travail ; action du CHSCT ; santé au travail dans les PME ; etc.

Appel à contribution

Ces journées n'auront de sens que si celles et ceux qui y participent s'en emparent.

C'est pourquoi le collectif lance un appel à contribution. Nous attendons vos suggestions, ainsi que vos propositions de contribution (récit d'une lutte ou d'une expérience, exposition d'un problème...).

Nous comptons sur vous pour faire circuler cette invitation à vos collègues de travail, organisations syndicales.

Nous vous espérons nombreuses et nombreux à répondre à cet appel à contribution, et encore plus nombreuses et nombreux à venir à ces deux journées d'États généraux.

Pour joindre le Collectif pour la santé des travailleuses et travailleurs :

rendez-vous à la [rubrique du site « nous rejoindre »](#) ou écrivez-nous à [contact\(at\)neplusperdresaviealagagner.org](mailto:contact@neplusperdresaviealagagner.org)

Où et quand ?

Les 16 et 17 mars 2016 à Paris

Bourse du travail – 3 rue du Château d'eau 75010 – Métro République

1ère journée de 10h à 19h

2ème journée de 09h à 16h

Les deux jours des Etats Généraux peuvent s'inscrire dans la formation syndicale, à voir avec son syndicat.

[Télécharger ce document en PDF](#)

[S'inscrire aux États Généraux](#)